

transporteraient du blé et des vivres du Canada en Angleterre.

Nul événement historique ne laisse supposer que la doctrine Monroe nous protège et, je le répète, il est indigne d'un canadien, et d'un vrai patriote de soutenir une thèse aussi erronée.

On a dit nous n'avions aucun devoir à remplir envers la Grande-Bretagne. Mon honorable ami a déclaré formellement que nous n'avions ni devoirs, ni obligations et que ce que nous possédons nous le devons à notre énergie, à notre courage, au sang que nous avons versé et à notre ténacité. J'avoue que nos ancêtres ont bataillé naguère, mais c'est tronquer l'histoire que de dire qu'ils ont porté les armes contre l'Angleterre.

L'honorable député parlait tantôt des événements de 1837 et 1838. Les patriotes qui prirent les armes ne luttaient pas contre les institutions anglaises ou la couronne d'Angleterre. Ils se révoltèrent contre le Family Compact. Ils étaient trop heureux et trop fiers de se réclamer de leur titre de citoyens anglais. Que le représentant de Jacques-Cartier relise les deux ou trois premiers paragraphes des fameuses 92 résolutions soumises au parlement par Papineau et Bédard, et il s'apercevra que les Canadiens de 1837 et de 1838 revendiquaient leurs droits de citoyens anglais et leurs prérogatives de loyaux sujets de Sa Majesté.

Je déclare que nous avons des obligations envers la métropole, que nous avons un intérêt primordial à ce qu'elle exerce à l'avenir son empire sur les mers, comme elle l'a exercée dans le passé. Nous avons un intérêt primordial à maintenir sa suprématie, parce que nous savons que cette suprématie a fait régner le droit, la justice et la liberté, non seulement dans les colonies et possessions anglaises, mais dans tout le monde civilisé, partout où de petites nations étaient en proie à la tyrannie.

Nous ne payons pas de tribut à l'Angleterre. Nous ne contribuons aucunement au maintien de sa marine. Nous jouissons de l'autonomie la plus complète, ainsi que le disait Son Excellence le Gouverneur général, et c'est en vertu de cette autonomie et de notre plein gré, que nous créons une marine canadienne.

Les conservateurs disent que le parti libéral et le premier ministre ont changé leur fusil d'épaule. Ils citent dans la province de Québec quelques phrases tirées d'un discours que le premier ministre aurait prononcé en 1902 et au cours duquel il aurait dit que ce jeune pays ne se laisserait pas entraîner dans le tourbillon du militarisme. Je donne mon adhésion à cette formule de la politique libérale—je devrais dire de la politique canadienne—de même que j'ai approuvé il y a un instant les paroles de Son Excellence

le Gouverneur général. Nous ne sommes pas un parti militariste, mais un parti essentiellement canadien. Si nous étions en faveur du militarisme, nous accepterions les yeux fermés, la doctrine énoncée par quelques députés de la gauche. Nous verserions nos deniers dans le Trésor anglais, à pleines mains, sans compter; nous fournirions des hommes à l'Angleterre sans convoquer le Parlement et sans conserver la haute main sur notre milice et sur notre marine. Mais la constitution anglaise et la nôtre, qui l'a prise pour modèle, sont pour nous, sujets britanniques, un frein salutaire, un frein que nous pourrions imposer au Roi lui-même. J'entends des murmures, mais en vérité, cette doctrine n'est pas nouvelle. Comment donc? Qu'on me permette de citer les paroles de lord Camden:

Je le soutiendrai jusqu'à ma dernière heure: les impôts et la représentation vont de pair. Cette doctrine repose sur la loi naturelle; bien plus, elle est elle-même une loi immuable de la nature; car le bien d'un individu lui appartient absolument; nul a le droit de le lui enlever sans son consentement donné par lui-même ou par son représentant.

Voilà la saine doctrine anglaise pour laquelle Hampden a combattu, mais je suppose qu'il n'était qu'un pédant, au dire de mon honorable ami. Hampden et Pym ont combattu pour le triomphe de cette doctrine qui de nos jours est incrustée dans la constitution anglaise. Oui, je l'affirme de nouveau, le Parlement peut imposer un frein salutaire au roi lui-même. En tenant ce langage, je ne suis pas félon. Je cite de nouveau lord Camden:

Déterminer l'époque du commencement des Communes est dangereux et pernicieux; les faire monter au règne d'Edouard et de Henri, c'est accepter les vains songes de quelques antiquaires fantaisistes et malavisés; mais la question est trop importante pour en confier la solution à ces esprits de travers. Quand la Chambre des communes a-t-elle pris naissance? A quelle époque, milord? Elle est née avec la constitution. Il ne pousse pas un brin d'herbe dans le coin le plus reculé de ce royaume qui ne soit pas, qui n'ait pas toujours été représenté depuis l'origine de la constitution. Il n'y a pas un brin d'herbe qui n'ait pas été taxé, lorsqu'il l'a été, du consentement de son propriétaire.

Lord Camden devait être un félon fieffé et je m'étonne qu'il n'ait pas laissé sa tête sur le billot en ces jours de despotisme. Heureusement la doctrine qu'il invoque est à la base même de la constitution anglaise.

Mais, on nous dit que l'idée d'une marine est nouvelle, que ce projet est une surprise pour les électeurs du Canada. Mon honorable ami a tenu ce langage dans le comté de Jacques-Cartier. De retour au Canada, je lisais l'autre jour l'habile discours—qu'on pourrait appeler un essai—dans lequel le représentant de Toronto-Nord a résumé les délibéra-